

Regard de François Lombard sur le plagiat

François Lombard est chargé d'enseignement au TECFA (unité active dans le domaine des technologies éducatives), rattaché à la FPSE (Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation) de l'université de Genève. Il enseigne également la biologie au Gymnase Calvin et est formateur d'enseignants à l'IUFE. En surfant sur internet pour trouver des références en lien avec les formes actuelles de plagiat à l'école, il est aisé de trouver la page relative à un cours donné avec Jean-Pierre Blanc sur ce thème (<http://doiop.com/plagiat>). Le titre de ces notes a de quoi interpellé: «Plagiat et internet: faut-il combattre ou éduquer?» Contacté pour en savoir plus, François Lombard a accepté de répondre à cette interrogation centrale et de livrer quelques pistes de réflexion pouvant intéresser les lecteurs de *Résonances*. Ses conseils sont en effet susceptibles d'être transposés à tous les degrés de la scolarité.



François Lombard livre quelques conseils pour apprendre aux élèves la culture de la citation.

François Lombard, comment catégoriser les élèves qui plagient?

Il y a celui qui plagie par flemme, il y a celui qui le fait par naïveté ou ignorance et le virtuose. Pour les élèves appartenant aux deux premières catégories, les enseignants peuvent les éduquer afin qu'ils prennent conscience des avantages qu'il y a de présenter un tra-

vail personnel contenant des sources référencées. Quant à ceux de la dernière catégorie, j'ai bien peur qu'ils nous échappent définitivement, car ils auront toujours une longueur d'avance, même avec l'aide des outils technologiques de détection du plagiat. Pour les autres – la majorité – les enseignants peuvent faire confiance à leur flair pour repérer ce qui est suspect et accompagner les élèves pour transformer ce qui n'est encore qu'une erreur méthodologique en une occasion d'apprendre à citer.

Qu'est-ce qui change principalement avec les nouvelles technologies en matière de plagiat?

L'accès à l'information est beaucoup moins formel qu'une bibliothèque, avec une illusion de l'anonymat et un certain flou des sources dans une grande part d'internet. L'enseignant sait qu'un document sans auteur clairement identifiable n'est pas sérieux, cependant les élèves ne le savent souvent pas avant qu'on leur apprenne les critères pour évaluer un document. Aujourd'hui, ils ont un accès immédiat à énormément de documents de qualité extrêmement hétérogènes sans savoir comment se repérer. A nous enseignants de les guider, ou mieux, de leur apprendre comment repérer les sources qui sont fiables et les citer de manière pertinente.

Définition du plagiat

«Il y a plagiat quand un candidat soumet à l'évaluation des idées, des phrases, des textes ou un travail empruntés à autrui et présentés sans mention des emprunts (citations, sources des citations, origine des travaux) comme s'il s'agissait du travail personnel du candidat (ou d'une partie de ce travail).»

Calvin, (2004) *le Travail de Maturité, Brochure destinée aux élèves*, Collège Calvin, Genève (http://www.wedu.ge.ch/po/calvin/Administration/trav_matultrav_matu.htm)

Source de cette définition: <http://doiop.com/plagiat>

Le dossier en citations

France vs Angleterre

«Les Français sont-ils plus discrets quand ils trichent? Les surveillants sont-ils plus laxistes en France? Ou la pression pour entrer dans un établissement supérieur outre-Manche est tellement grande qu'elle pousserait les élèves à la faute? Dans tous les cas, on ne plaisante pas avec le problème en Angleterre. Très friand de vidéosurveillance, le pays avait envisagé de s'en servir pour les examens.» www.letudiant.fr (*Lutte contre la triche: comment les autres pays s'en sortent*)

Vous privilégiez donc la piste de la prévention...

Evidemment, je suis enseignant, pas policier. Dans le jeu des gendarmes et des voleurs, les jeunes sont fréquemment meilleurs que nous, aussi vaut-il mieux privilégier la prévention. Si au terme de son enseignement, l'enseignant n'a que le choix entre punir ou fermer les yeux sur un plagiat, c'est un échec du processus pédagogique. Pour sanctionner, il ne suffit pas de repérer, il faut apporter la preuve du plagiat, ce qui est difficile et quelquefois impossible malgré les soupçons. Il existe des outils technologiques de détection du plagiat, qui doivent être utilisés, mais ne suffisent pas. En effet certains d'entre eux proposent aussi leurs services payants aux élèves, ajoutant les références à leurs textes et mettant en évidence ce qui pourrait être repéré par les détecteurs de plagiat utilisés par les professeurs. Il serait donc illusoire de se reposer exclusivement sur ces logiciens.

Oui, mais comment l'enseignant peut-il mettre en place une stratégie préventive en classe?

Pour faire comprendre aux élèves l'importance du référencement des propos, il faut que les enseignants montrent l'exemple en citant leurs sources très régulièrement, par exemple quelques fois par leçon. Les élèves doivent d'une part comprendre que la citation permet de rendre à César ce qui appartient à César et d'autre part qu'elle protège celui qui cite, en particulier lorsqu'il est

Pearltrees pour en savoir plus...

Un Pearltrees *Triche et plagiat à l'école* rassemble quelques perles pour en savoir plus sur le sujet. Vous y trouverez des documents, des articles de presse, des vidéos... <http://pear.ly/ceX9T>

question de sujets controversés. En disant «d'après ce qu'a dit x en 1994», je renvoie les critiques vers cet auteur, et tout au plus on peut me reprocher de ne pas avoir recherché un expert plus pertinent ou actuel. Les élèves ignorent souvent que référencer ses sources contribue à l'argumentation et ajoute de la valeur au travail rendu, ceci du fait qu'ils ne sont pas confrontés régulièrement à une culture de la citation ni à l'école, ni dans la société. Autre piste, rendre les élèves auteurs sur internet. Leur perception du plagiat évolue et ils réagissent en général jalousement dès que quelqu'un les copie.

La culture de la citation est-elle suffisante pour que les élèves modifient leur pratique?

Non, la deuxième stratégie à mettre en place, et probablement la plus importante, est un suivi régulier de l'élève dans le processus d'écriture. L'enseignant peut alors transformer une intuition de plagiat, donner des chances à l'élève pour qu'il change d'attitude. Dès lors, il est essentiel qu'un texte comporte des versions intermédiaires afin d'éviter que l'erreur méthodologique de départ ne devienne plagiat avéré. L'enseignant peut réagir au premier soupçon, sans accuser, mais en demandant à l'élève de préciser ses sources. En le questionnant sur son texte, l'enseignant pourra faire apparaître si l'élève a élaboré cette connaissance et s'apercevra très vite si c'est juste du copié-collé. Ne sachant pas s'il a plagié volontairement ou involontairement, l'enseignant peut alors offrir une porte de sortie digne à l'élève. De manière légèrement ironique, il peut lui faire comprendre que, s'il n'utilise pas les guillemets pour les passages empruntés, il plagie et peut alors être sanctionné. N'oublions pas que parfois ce dernier a pris du temps pour trouver des citations intéressantes, les a intégrées dans un texte bien construit et intéressant, mais n'a pas réalisé l'importance de signaler les passages dont il n'était pas l'auteur.

Votre vision est assez indulgente en somme...

Je ne crois pas que les enseignants ont pour mission de sanctionner les vilains, d'autant que tous les élèves n'associent pas le plagiat à une tricherie. Souvent, avec juste une incitation ferme mais encourageante, on peut leur apprendre à rendre un travail, mêlant réflexion personnelle et citations, dont ils seront fiers. Et nous le serons aussi bien plus qu'en sanctionnant, puisque nous les aurons accompagnés dans un processus d'apprentissage respectueux des droits d'auteur.

Propos recueillis par Nadia Revaz ■

PUB

VERCORIN

pour vos rencontres, camps et séjours



CHARMANT CHALET

25 lits + studio indépendant récemment rénové

- situation centrale
- cuisine de saison: demi ou pension complète
- infrastructures sportives: ski, luge, Forêt de l'Aventure
- accès pour personnes à mobilité réduite
- proximité: balades, découvertes



**pension
la forêt**

PENSION LA FORÊT - 078 837 25 11
pensionlaforet@asavalais.ch - www.pensionlaforet.ch